



Syndicat pour la collecte et le traitement
des ordures ménagères

La Présidente : Joëlle HARNET

Champagne sur Oise, le 16 août 2022

Madame La Présidente,
Messieurs Les Présidents,
Mesdames et Messieurs Les Maires,

OBJET : Sinistre du 11 août 2022 sur le site de Champagne sur Oise : organisation de crise

Madame, Monsieur, cher (ère) collègue,

Le jeudi 11 août vers 21 heures, un incendie s'est déclaré sur le site de traitement des déchets de Champagne sur Oise sans faire heureusement de victime.

L'usine de compostage des ordures ménagères a été partiellement brûlée. Elle est actuellement inopérante depuis sa partie pré fermentation (les bio réacteurs stabilisateurs) jusqu'à la sortie vers le hall de fermentation. Les experts l'ont visitée ce matin. Les systèmes électrique et électronique ont été endommagés, rendant le grappin inutilisable et les fosses de déversement pour les bennes et camions sont donc condamnées. Le hall de fermentation du compost n'a pas été touché.

Le centre de tri, le hall de traitement des encombrants, la déchetterie, l'aire de stationnement des bennes et les locaux administratifs n'ont pas subi de dégâts.

Aucune pollution de l'eau ni de l'air n'est à déplorer.

Pour les quelques jours prochains, les ordures ménagères, collectées comme à l'habitude, sont orientées pour leur traitement vers l'usine d'incinération de Sarcelles qui malheureusement sera ensuite en arrêt pour maintenance. Les déchets seront alors mis à l'enfouissement à la REP à Bouqueval.

Ainsi aucun impact ne sera subi par les habitants. Concernant les activités des services techniques communaux intervenant sur le site de Champagne sur Oise :

Pour les poubelles de ville et ordures ménagères ordinaires :

Les petits camions-bennes ou autres (aucun poids lourds) pourront décharger dans un emplacement réservé à cet effet au bas de l'usine de compostage. Les produits seront ensuite rechargés dans un gros porteur pour être envoyés vers un centre de traitement (Sarcelles ou la REP). J'attire votre attention sur la qualité de l'apport à surveiller. Aucun encombrant ne sera accepté en mélange.

Pour les déchets verts (tailles, tontes et ramassages des feuilles) :

Ils seront à déposer en bas de quai de la déchetterie où le mélange sera accepté jusqu'à nouvel ordre.

Aucun changement n'est apporté sur le déchargement dans le hall des encombrants ou en déchetterie (gravats).

En remerciant par avance chaque intervenant pour que cette période puisse se passer au mieux, je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs et chers (ères) collègues en mes sincères salutations



La Présidente du Syndicat Tri-Or
Joëlle HARNET